RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° [illegible]
TOURCOING, rue Verte, [illegible]

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES .... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES .... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ...... 0 fr. 75 —
LOCALES .... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux Bureaux du Journal, à Lille, 51, rue Nationale, à PARIS, à l'Agence Audbourg, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES pour toute la BELGIQUE et la HOLLANDE, à la Société anonyme de publicité générale, 104, boulevard Anspach et 2, rue des Teinturiers.

TÉLÉPHONE

LA LETTRE ET L'ESPRIT

On ne peut assez admirer la subtilité d'esprit, le raffinement des objections puériles, la brièveté de vues, avec lesquels la réaction essaie de faire échouer encore une fois les lois ouvrières et de refroidir le généreux mouvement qui pousse en avant nos Chambres législatives.

La loi sur les accidents du travail, la loi sur les délégués mineurs ont fait maint voyage du Luxembourg au Palais Bourbon, sous la précédente législature ; elles en feront encore quelques-uns, j'imagine, avant d'arriver à la solution définitive, mais il est clair qu'on y touche, à cette solution, et personne maintenant, ne peut plus nous empêcher de la conquérir.

« Voilà un laborieux enfantement, disent les journaux réactionnaires, et malheureusement, nous avons fort à craindre que la loi qui en sortira ne vaille jamais le travail qu'elle a coûté ! »

Nous savons que le moindre progrès coûte beaucoup d'efforts et que toute expression nouvelle de la liberté et de la justice qui vient en ce monde est en effet le produit d'un laborieux enfantement! C'est la loi de notre humanité, à laquelle il n'est permis à personne de se soustraire. Heureux encore sommes-nous, lorsque le progrès se fait, comme aujourd'hui, à force d'études patientes et réitérées et par la bonne volonté conciliante des uns et des autres! Heureux, si cette lutte pacifique contre les difficultés inhérentes aux hommes et aux choses, suffit pour la victoire de la civilisation!

C'est dans le sang et dans le feu que le progrès humain a marché pendant tant de siècles. Des guerres continuelles, des révolutions atroces ont marqué tout du long de l'histoire chaque pas de la liberté et de la justice. La science et l'expérience ont commencé à nous apprendre d'autres méthodes. Nous comprenons que les bouleversements politiques et sociaux mêlent une quantité énorme de mal à la quantité de bien qui en résulte, et qu'il y a là une perte sèche que des êtres raisonnables doivent savoir éviter.

Si nous avions pu retrancher de la Révolution française, d'où nous sont venus tant de bienfaits, les violences, les guerres, les méfaits, notre gloire eut été encore bien plus complète et nos progrès plus certains.

La longue éclipse que la liberté a subie, les pénibles reculs, les nouvelles revanches de l'esprit de despotisme, le rétablissement des vieux principes qui avaient été déracinés par les secousses de 1789, de 1792, de 1793, toute cette perte de temps et cette déperdition de forces ne sont dues probablement qu'aux violences atroces dont la Révolution a été accompagnée.

Sans doute, il faut croire que ces grandes choses ne pouvaient pas s'accomplir autrement. Ce sont là les secrets de l'histoire. Qui oserait se permettre de juger nos pères qui étaient aux prises avec une situation que nous n'avons point éprouvée et dont nous sommes des appréciateurs bien superficiels? Aimons-les, honorons-les et plaignons-les aussi! Car ils ont été à la fois les plus grands et les plus malheureux des hommes!

Si nous pouvons faire le progrès autrement, grâce aux progrès de l'instruction générale, grâce aussi aux sacrifices héroïques de ces nobles ancêtres, nous pouvons nous estimer heureux et en remercier le ciel.

Nous marchons aujourd'hui par la science, par l'industrie, par la presse, par le parlement, par la critique et la discussion sous toutes les formes. Une loi sur les conditions du travail industriel, sur la sécurité des mines, sur la collaboration de l'ouvrier et du patron dans la surveillance du machinisme, va de la Chambre au Sénat, du Sénat à la Chambre, et puis voilà qu'elle est une loi définitive et que ce grand progrès moral est accompli ! Et vous vous plaignez, avec des airs de fatigue et de scepticisme? Quel laborieux enfantement et quels minces résultats ?

Oh ! oui, vous êtes des gens bien à plaindre, qui ne savez rien voir d'intéressant et d'admirable dans la marche des choses de ce monde, dans les transformations de l'esprit humain, dans le développement de la démocratie et le dix-neuvième siècle n'était pas fait pour vous.

Minces résultats : — Quoi ! quelques délégués ouvriers surveilleront la mine avec les ingénieurs de la Compagnie et avec les ingénieurs de l'Etat. Peu de chose en vérité! Ces ouvriers seront des inspecteurs inexpérimentés. Ils feront plus de mal que de bien. La responsabilité sera morcelée entre ces trois inspections différentes et il en résultera que l'inspection sera peut-être plus défectueuse qu'auparavant!...

C'est bien la peine de mettre au monde une telle loi, au prix d'un si laborieux enfantement, comme vous le dites!

C'est là tout ce que vous voyez dans la loi? Une pareille argumentation ne mériterait pas de réponse. La loi contient bien d'autres choses qui ne sont pas écrites dans le texte. C'est ici qu'il y a aussi ce qu'on a appelé la *lettre* et l'*esprit*.

La *lettre*, bornée et défectueuse; l'*esprit*, fécond et infini.

Nous essaierons de le dire un autre jour, mais celui qui ne le comprend pas d'avance le comprendra encore moins après, je le crains.

HECTOR DEPASSE.

LES

Inspecteurs de corps d'armée

Comme complément aux dispositions prises récemment relativement aux généraux investis du titre d'inspecteurs de corps d'armée et auxquels seraient confiés en temps de guerre des commandements d'armée, le ministre de la guerre vient de régler les honneurs auxquels auront droit ces officiers généraux pendant les missions qu'ils seront chargés de remplir.

Voici la circulaire que M. de Freycinet vient d'envoyer aux commandants de corps à ce sujet :

Mon cher général,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il y aura lieu de se conformer jusqu'à nouvel ordre aux dispositions suivantes, au sujet des honneurs à rendre aux membres du conseil supérieur de la guerre, lorsqu'ils sont chargés, en vertu du décret du 10 avril 1890, d'une inspection générale de corps d'armée.

Ces officiers généraux recevront les honneurs militaires prescrits par le 2e paragraphe de l'article 265 du décret du 23 octobre 1883, portant règlement sur le service des places.

Ils auront une garde de cinquante hommes, commandés par un capitaine; cette garde fournira deux sentinelles (art. 269 du même décret). Un officier de la garnison, du grade de chef de bataillon ou d'escadron, sera mis à leur disposition à leur arrivée.

Le mot d'ordre leur sera porté par un lieutenant ou sous-lieutenant (art. 309). Ils auront droit à des visites individuelles (art. 310 et 311), de la part des autorités militaires; la première visite leur sera faite par le général commandant le corps d'armée ou par le général commandant la division, dans la résidence de ces officiers généraux.

C. DE FREYCINET.

Rappelons que les généraux désignés pour exercer les grandes inspections sont les généraux de Galliffet, Thomassin, Billot et Davout.

L'HISTOIRE ET LA LÉGENDE

Le Rôle de Bismarck pendant la guerre

Dans un récent entretien, le prince de Bismarck tend à rejeter sur la prolongation de notre résistance en 1870 et sur les exigences du parti militaire allemand l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine à l'empire germanique, reconstitué sous l'hégémonie du roi de Prusse.

Quelques adversaires de la République ont relevé ces assertions pour en conclure qu'elle est seule responsable de la perte de ces deux provinces.

Il importe de ne pas laisser s'accréditer cette légende.

Le prince de Bismarck, maintenant qu'il vit dans l'opulente résidence dont notre rançon l'a enrichi, peut oublier ce qu'il a dit naguère et s'attribuer une attitude pacifique.

Mais notre devoir est de lui rappeler que c'est lui, lui surtout, qui a été le principal instigateur de la spoliation dont nous avons été victimes et dont les conséquences se font, se feront sentir longtemps encore.

C'est ce souvenir que nous allons évoquer.

Il a paru, en 1879, avec l'autorisation du chancelier, un livre intitulé : le *Comte de Bismarck et sa suite pendant la guerre de France*.

Or, voici ce que l'on peut lire, à la date du 28 août 1870, dans ce recueil de notes au jour le jour, tenu par son confident d'alors, son secrétaire intime, Maurice Busch :

« J'apprends, et j'ai fait part aux autres que l'on est fermement résolu à demander à la France l'annexion de territoires, et que la paix ne se fera qu'à cette condition. Un article, approuvé par le chef, établit ce renseignement de la façon suivante. »

Le chef, c'est le chancelier.

Quant à l'article qu'il inspira et approuva, il était destiné aux journaux allemands et fut publié alors tel que nous le reproduisons ci-dessous :

Un article du 23 août 1870

« Les armées allemandes, y est-il dit, depuis les victoires de Mars-la-Tour et de Gravelotte, avancent irrésistiblement. Le temps est venu de se demander à quelles conditions l'Allemagne pourra faire la paix avec la France. L'idée de gloire et de conquête ne doit pas nous guider en cette circonstance, encore moins la générosité, comme le voudrait la presse étrangère ; mais uniquement le désir de protéger l'Allemagne du Sud contre l'avidité française, contre des attaques qui se sont produites une douzaine de fois depuis Louis XIV et qui se répéteront aussi souvent que la France se croira assez forte pour les entreprendre. Les sacrifices d'argent et de sang qu'a fait le peuple allemand de même que toutes nos victoires, deviendraient complètement inutiles si l'on ne diminuait pas les forces offensives de la France et si l'on n'augmentait pas les forces défensives de l'Allemagne. C'est ce que le peuple allemand a le droit d'exiger. Si l'on se contentait d'un changement de dynastie et d'une indemnité quelconque, rien ne serait changé en réalité, et on n'empêcherait point cette dernière guerre de devenir le prélude d'une série d'autres guerres. »

Viennent ensuite quelques considérations sur notre esprit particulier, sur notre caractère vindicatif, sur notre amour-propre excessif et sur les conséquences qui en résulteraient au point de nos relations ultérieures avec l'Allemagne, au cas où celle-ci ne nous éloignerait pas des rives du Rhin.

Une preuve irréfutable

L'article se termine ainsi qu'il suit :

« Nous ne pouvons recueillir les fruits de notre victoire qu'en améliorant les forces défensives de notre frontière. Celui qui, en Europe, désire une paix permettant de diminuer le budget de la guerre doit souhaiter qu'une barrière solide soit opposée aux désirs de conquête des Français. En d'autres termes, il faut à l'avenir rendre impossible aux Français l'envahissement de l'Allemagne du Sud avec une armée relativement petite, et empêcher que, même en temps de paix, les Allemands du Sud ne soient forcés d'observer la France.

« Donner à l'Allemagne du Sud une frontière solide doit être notre but, notre tâche; accomplir cette tâche, c'est délivrer complètement l'Allemagne et compléter la guerre de libération de 1813 et 1814. Le moins que nous devions exiger pour que l'Allemagne entière, pour que tous les peuples au-dessous du Mein qui sont de notre race et ont combattu avec nous puissent se déclarer satisfaits, est donc qu'on nous livre les portes d'où la France peut faire irruption sur l'Allemagne, c'est-à-dire Strasbourg et Metz. Vouloir attendre une paix durable de l'anéantissement de ces forteresses serait une illusion de myope ; ce serait s'imaginer qu'il est possible de gagner les Français par la clémence ; ce serait aussi oublier que nous demandons l'acquisition de territoires qui ont été allemands et qui, peut-être avec le temps, rapprendront à se sentir allemands. Les changements de dynastie nous sont indifférents.

» Une indemnité de guerre ne constitue qu'un affaiblissement passager de la France. Ce qu'il nous faut, c'est une plus grande sûreté des frontières allemandes, et nous ne l'atteindrons qu'en transformant les forteresses qui nous menacent en ouvrages de défense. Strasbourg et Metz, de forteresses agressives françaises doivent devenir forteresses défensives allemandes. Celui qui veut sincèrement la paix, qui veut que la charrue prime le sabre, doit souhaiter d'abord que les voisins de la France soient en état d'y consentir, car seule la France trouble la paix, et elle le fera tant qu'elle en aura la force. »

C'est le 28 août 1870 que le chancelier s'exprimait ainsi.

A cette date, nous n'avions pourtant pas encore subi la catastrophe de Sedan.

Les adversaires de la République sont donc aussi malvenus de lui imputer la responsabilité de la perte de l'Alsace et de la Lorraine, que le prince de Bismarck quand il rejette sur d'autres cette annexion, car c'est lui surtout qui l'a souhaitée, conseillée et imposée.

Voilà ce que l'histoire répond aux récits fantaisistes de celui qui fut notre plus implacable ennemi.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.

SÉNAT

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient :

Séance du 23 mai 1890

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Le Royer, président.

L'aggravation progressive des peines

L'ordre du jour appelle la première délibération de la proposition de loi de M. Bérenger, sur l'aggravation progressive des peines, en matière de récidive, et sur leur atténuation en cas de premier délit.

M. Bérenger. — Des considérations tirées des statistiques de la criminalité rendent une loi nécessaire pour combattre la récidive.

La criminalité a triplé depuis cinquante ans la cause en est au mauvais emploi des peines et aux défectuosités de notre régime actuel des prisons.

Le régime cellulaire, à cause des dépenses considérables qu'il entraîne n'a pu être appliqué sérieusement, ni complètement.

M. Bérenger fait l'historique comparé de la question dans les pays étrangers.

M. Bérenger. — Il faut établir une différence entre celui qui comparait pour la première fois et celui qui a déjà subi une ou plusieurs condamnations.

L'adoption de ma proposition de loi aura pour résultat de fortifier les coupables repentants, dans leur résolution de bonne conduite, d'empêcher un grand nombre de rechûtes. (Très bien).

Quant à ceux qui se font un jeu des décisions de la justice, il faut que le juge ait en mains le moyen de les frapper rigoureusement. (Applaudissements).

La séance, suspendue à 3 h. 35, est reprise à 4 heures.

A la reprise de la séance, la proposition de M. Bérenger a été adoptée à mains levées.

Le Sénat s'est ensuite ajourné à jeudi.

LA

Commission du Budget

Paris, 23 mai. — La sous-commission chargée par la commission du budget de l'examen des recettes pour 1891 élabore un plan complet en vue de le substituer à celui du ministre des finances; elle reprend certaines propositions de M. Rouvier, en modifie d'autres et en introduit d'absolument nouvelles.

La sous-commission a déjà consacré cinq ou six séances à cette œuvre et elle sera en mesure de communiquer la semaine prochaine à la commission tout entière les résultats définitifs de son travail. Toutefois elle conférera auparavant avec le ministre avec lequel elle désire établir un accord préalable.

VOYAGE PRÉSIDENTIEL

Nîmes, 23 mai. — M. Carnot est arrivé, hier, à 9 heures 1/2 du matin, à Nîmes.

Quelques cris de : « Vive Numa Gilly » ont été poussés sur le parcours du cortège, mais ils ont été aussitôt couverts par les cris de « Vive Carnot, vive la République ! »

Au cours de la réception à l'hôtel de ville, M. Carnot a reçu une délégation des ingénieurs et mineurs de Bessèges.

Le maire d'Alais a demandé à M. Constans d'intervenir en faveur des grévistes de la Roche-Belle.

Montpellier, 23 mai. — M. Carnot est arrivé à 3 heures. Il a été très acclamé.

La ville est entièrement pavoisée, on remarque des drapeaux de toutes les nations étrangères dont les délégués universitaires sont venus célébrer le 6e centenaire de l'Université de Montpellier.

Le nombre des universités représentées est d'environ cinquante.

Le Recteur a présenté à M. Carnot les délégués étrangers.

M. Carnot a remis la bannière aux représentants de l'Université de Montpellier.

Toutes les bannières étrangères se sont alors inclinées devant la bannière française.

LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL

Paris, 23 mai. — La commission de réglementation du travail a décidé que les inspecteurs du travail seront nommés après un concours par le ministre du commerce.

Le nombre sera fixé proportionnellement au nombre des établissements industriels et des ouvriers employés.

L'inspecteur général et les inspecteurs régionaux seront payés par l'Etat.

Les inspecteurs départementaux seront à la charge du département.

Les commissions locales sont supprimées.

La loi serait applicable à partir du 1er Mars 1892, date qui correspond avec l'expiration des traités de commerce.

M. Waddington a été chargé du rapport.

Les trésoriers payeurs généraux

Paris, 23 mai. — La commission sénatoriale relative aux trésoriers payeurs généraux s'est réunie aujourd'hui pour la dernière fois. Elle a entendu M. Rouvier, ministre des finances, qui est venu lui soumettre un projet transactionnel.

M. Rouvier accepte l'article 1er de la commission sénatoriale touchant les traitements fixes ; en revanche, il demande une augmentation de l'indemnité de responsabilité qui serait élevée de 590.000 francs à 1 million.

L'économie réalisée serait, de la sorte, réduite de 1.800.000 francs environ à 1.400.000 francs.

La commission a déclaré qu'elle ne s'opposerait pas à l'adoption de ce projet transactionnel devant le Sénat qu'elle a l'intention de laisser juge de la question.

M. Pauliat va demander que le projet de loi relatif aux trésoriers payeurs généraux soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Nous disons plus haut que la commission sénatoriale relative aux trésoriers-payeurs généraux avait décidé aujourd'hui de ne pas s'opposer, en séance, au projet transactionnel que M. le ministre des finances a exposé devant elle ; mais la commission n'a pas été unanime pour prendre cette décision et il se pourrait qu'une certaine opposition se produisît lors de la discussion en séance publique. Ainsi, nous pouvons ajouter que M. Edouard Millaud a soutenu devant la commission que toute réforme des trésoreries générales devrait être ajournée jusqu'au moment où le ministre déposant son projet sur le privilège de la Banque de France, la question de perception des impôts pourrait être examinée d'une façon complète.

LE RENOUVELLEMENT des Traités de commerce

Paris, 23 mai. — M. Jules Roche, ministre du commerce, se propose de convoquer, dans la première quinzaine du mois prochain, le conseil supérieur du commerce et de l'industrie, en vue de lui soumettre les résultats de l'enquête économique, à laquelle il est procédé par le gouvernement auprès des chambres de commerce, en prévision de l'expiration prochaine des conventions internationales.

Bien que toutes les chambres de commerce n'aient pas encore répondu au questionnaire dressé, il y a quelques mois, par le conseil supérieur du commerce et de l'industrie, M. Jules Roche espère qu'il lui sera possible de soumettre, dans deux ou trois semaines, au conseil supérieur, des éléments d'appréciation assez nombreux pour que les résultats généraux de l'enquête économique puissent déjà être constatés.

UN BOULANGISTE ESCROC

Paris, 23 mai. — Le tribunal correctionnel a condamné à 5 ans de prison, Médéric Roux, ancien candidat boulangiste à Mâcon, pour escroquerie et usure.

UN GARDE-RÉPUBLICAIN ASSASSIN

Paris, 23 mai. — Le 1er conseil de guerre de Paris juge aujourd'hui Michel Campana, ce garde républicain qui, le 3 février dernier, tenta de tuer une jeune domestique. Rosalie Brillant, avec laquelle il avait entretenu des relations et qui avait fini par le congédier.

Campana devait se marier, après l'Exposition, avec Rosalie. Autre temps, il lui empruntait de l'argent; la jeune bonne lui prêta environ 500 fr. sur ses économies. Campana était jaloux ; Rosalie était coquette ; des discussions se produisirent, puis une rupture.

Le 3 février, en descendant de garde, Campana alla acheter un revolver chez un armurier de la rue Vivienne. Cela fait, il courut en toute hâte rue Lafayette, chez M. Picot, où Rosalie était en service. Il mont par l'escalier de service, frappa à la porte de la cuisine, et quand la jeune fille vint ouvrir, il tira plusieurs coups de revolver.

Rosalie Brillant tomba; elle avait deux balles dans la tête et une dans le poignet droit.

La croyant mortellement atteinte, Campana se tira deux coups de revolver dans la tempe droite. La dernière balle alla se loger dans la porte.

Malgré la gravité de leurs blessures, le garde républicain et la bonne ont été cependant assez vite rétablis.

Devant le conseil de guerre, Campana prétend qu'il n'était allé voir Rosalie que pour lui réclamer des lettres dont elle l'avait menacé de se servir pour le faire chasser de la garde républicaine.

Ce n'est que sur son refus de les lui rendre qu'il aurait tiré sur elle.

Mais la version de Rosalie Brillant est sensiblement différente; elle assure que Campana est venu tout simplement lui demander de renouer. Elle n'a pas voulu y consentir, et alors son ancien amant, exaspéré, a essayé de la tuer.

Nouvelles Étrangères

LES TROUBLES EN ITALIE

Envoi de troupes. — Misère immense. — Nouvelles craintes.

Rome, 22 mai. — Cinq compagnies d'infanterie et un escadron commandés par un colonel ont été envoyés de Ravenne pour rétablir l'ordre.

La misère, qui est immense, est augmentée par les entraves mises par le ministère à l'émigration.

La nouvelle donnée par les journaux de la démission de M. Fortis, député des Romagnes, semble inexacte ; la vérité serait que M. Fortis aurait exigé de M. Crispi une enquête sérieuse sur les incidents de Ravenne.

On craint que la situation ne s'aggrave; plusieurs correspondants de journaux sont partis pour les Romagnes.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 30

MÈRE

C'est en montrant les courses tombées aux mains de ces rois de sacoche, dont quelques-uns ont jusqu'à cinquante mille francs par an de frais de bureau, qui sont propriétaires de chevaux, et font gagner ou perdre qui ils veulent, selon les besoins de la cote, sans que personne ait assez d'autorité pour les mettre à l'ordre, par cette bonne raison que plus d'un commissaire leur doit de grosses sommes, qu'ils ne réclament que tout juste pour rappeler qu'ils sont les maîtres.

— C'est un point de vue, dit Silva sans s'engager.

— Que vous signale une expérience achetée cher.

Sur ce mot, Victorien eut une contraction de visage assez accusée pour que le journaliste ne pût pas la remarquer.

— Votre blessure vous fait souffrir?

— Oui; surtout n'allez pas dire que vous m'avez trouvé le bras en écharpe.

— Je ne le dirai pas si vous ne voulez pas que je le dise.

Victorien parut réfléchir avec une préoccupation pénible.

— En réalité, dit-il, après un moment de silence assez long, je ne sais trop ce que je veux ou ne veux pas à ce sujet, car j'ignore ce qui convient le mieux.

Silva, malgré l'envie qu'il en avait, ne pouvait pas insister; il ne répondit donc rien.

— Après tout, continua Victorien, vous êtes journaliste et en cette qualité mieux que personne en état de savoir les dangers ou les avantages de faire le silence sur l'affaire, la grosse et douloureuse affaire qui me préoccupe ; vous allez donc me donner un conseil.

— Je vous écoute.

Alors il raconta cette grosse et douloureuse affaire, c'est-à-dire comment le matin, dans un accès de délire, son père, à leur château de la Chevrolière, avait tiré un coup de revolver qui l'avait atteint à l'épaule, lui faisant cette blessure; au bruit de la détonation les domestiques étaient accourus; dans le premier moment d'effarement on avait été chercher un médecin, racontant ce qui s'était passé; de sorte que maintenant, dans les villages voisins et jusqu'à Anet, jusqu'à Dreux, tout le monde savait que M. Combarrieu avait tiré sur son fils. Comment chacun contait-il cette histoire? C'était là que se trouvait le danger de la situation. Qu'on sût dans le public que son père avait eu un accès de délire, était une chose déjà assez cruelle, mais enfin qui n'entraînait aucune honte avec elle : nous ne sommes pas responsable de la maladie, pas plus que nous ne le sommes de ce qu'elle nous fait faire ou de ce qu'elle nous fait dire. Au contraire, nous le sommes des actes que nous commettons en ayant notre pleine raison, Or, ce qu'il fallait pour notre honneur, c'était que personne ne pût admettre que son père, en tirant sur lui, savait ce qu'il faisait et avait conscience de son action ; c'était que personne ne vît dans ce coup de révolver la punition d'un père sur son fils, car alors cette punition devenait un crime, et la justice était forcée d'intervenir. Qu'on crût son père fou serait assurément fâcheux et regrettable à tous les points de vue, mais au fond de peu d'importance, parce qu'une guérison rapide prouverait bientôt à tous que ce coup de délire n'avait été qu'un accident. Tandis que si on l'accusait d'un crime, si le mot d'assassin était prononcé, si la justice intervenait, il en serait autrement, non-seulement pour l'honneur de leur nom, mais encore pour la santé de son père, qui ne pouvait être que gravement menacée par l'intervention de la justice.

Le journaliste avait écouté cette longue explication sans un mot ou un geste d'interruption ; ce fut seulement quand Victorien se fut qu'il prit la parole ;

— Le conseil que vous voulez bien demander à mon expérience de journaliste porte, n'est-ce pas, sur le point de savoir si vous devez chercher à cacher ce qui s'est passé à Chevrolière, ou bien, au contraire, si vous ne devez pas plutôt préférer un récit des faits, tel qu'on ne puisse pas les interpréter faussement ?

— Précisément.

— Eh bien ! en toute sincérité, je vous réponds que la publicité est de beaucoup préférable au mystère. Si les faits n'avaient pas eu de témoins, s'ils s'étaient passés en tête-à-tête dans une chambre fermée, si les domestiques n'étaient pas intervenus, si un médecin n'avait pas été appelé, peut-être pourriez-vous chercher à faire le silence autour de cet accident, et encore, après la détonation entendue par plusieurs personnes, avec la blessure que vous ne pouvez pas cacher, ce serait bien difficile, pour ne pas dire impossible.

Mais maintenant il n'y a qu'une publicité franche et complète qui puisse empêcher les interprétations fausses et les accusations, que très justement vous redoutez.

Victorien parut réfléchir en pesant le pour et le contre ;

— C'est votre avis ! dit-il enfin.

— Absolument, en toute sincérité, et croyez bien qu'en parlant ainsi je me place en dehors de toute influence professionnelle ; sans doute il est intéressant pour mon journal d'avoir la primeur de cette nouvelle, mais cet intérêt ne va jusqu'à me faire prendre la responsabilité d'une publicité que je croirais mauvaise pour vous.

— Alors, qu'il soit fait ainsi que vous me conseillez.

Silva s'était levé ; Victorien le retint.

— Voulez-vous que j'écrive l'article ici ? demanda Silva,

— Pas du tout.

— Je puis vous envoyer une épreuve.

— Je n'en veux pas voir, d'abord parce que j'ai pleine confiance en vous, et puis ensuite parce qu'il convient que je puisse dire que je n'ai connu votre article qu'en même temps que tout le monde. Non, ce que je désire vous recommander, c'est de donner à votre article une forme telle que la justice ne puisse pas intervenir dans une affaire où elle n'a rien à voir et dont elle doit laisser l'examen à la médecine seule.

— Soyez tranquille.

— Je voudrais l'être, mais je vous avoue que j'ai peur des bavardages du public toujours disposé à dramatiser les choses : un père qui dans un accès de fièvre tire sur son fils sans savoir ce qu'il fait, c'est simplement triste ; tandis qu'un père indigné qui punit son fils en le tuant d'un coup de revolver est du théâtre, ça fournit une scène à faire, et ils sont nombreux les imbéciles qui travaillent dans la scène à faire.

— Je vous promets d'arranger mon récit de façon à ce qu'il ne permette pas aux imaginations romanesques de s'égarer de ce côté.

— Pour mon père, je vous en remercie, et pour moi aussi ; car vous devez comprendre que je tienne à ne pas jouer ce rôle de fils puni ; après l'aventure de dimanche ce serait vraiment trop ridicule.

Il serra chaudement la main de Silva, le reconduisit jusqu'à la porte du vestibule et en revenant il entra chez Mélicieux, à qui il dit de demander la communication téléphonique avec les ateliers des Batignolles et d'appeler Louis Darlot à l'appareil.

— Tu es là ?

— Oui, répondit la voix de Darlot.

— Si tu es libre, viens me voir à six heures, j'ai une nouvelle importante à te communiquer, qui te rendra heureux.

— Quelle nouvelle ? demanda la voix avec un frémissement.

— Ce n'est pas le lieu de s'expliquer; viens à six heures et arrange-toi pour rester à dîner avec moi.

— A six heures, je serai chez toi.

— Bien.

Et Victorien alla dans son cabinet attendre le rédacteur du *Boulevard*, qui devait être introduit près de lui aussitôt son arrivée.

Son accueil à Ramonet fut aussi affable que celui fait à Silva, car si avec ses amis il n'avait pour les journalistes que du dédain et du mépris, il était tout autre lorsqu'il serrait la main d'une de ces canailles : alors c'étaient les paroles qui lui manquaient pour exprimer à celui-ci sa sympathie, à celui-là son estime, son amitié; et le remercier du petit mot aimable qu'il avait si gentiment trouvé l'occasion de glisser dans son article ; personne ne détestait la réclame comme lui, mais personne n'était autant que lui sensible à un bon procédé.

Avec Ramonet il recommença son récit de la journée du dimanche, et comme avec Silva il se fit arracher l'histoire de sa blessure : devait-on la cacher ? au contraire, le mieux n'était-il pas de la publier franchement ? Et il accepta le conseil du second, comme il avait accepté celui du premier ; tout ce qu'il demanda, ce fut que l'article fût rédigé de telle sorte qu'il put dire qu'il ne l'avait connu qu'en même temps que tout le monde.

Darlot fut exact; à six heures il entra chez Victorien qui avait gardé son écharpe.

— Qu'as-tu ?

Victorien, pour la troisième fois, recommença son récit, mais brièvement, sans toutes les précautions et les habiletés qu'il avait prises avec les journalistes.

Darlot fut atterré :

— Est-ce possible ? murmurait-il de temps en temps.

— Si tu avais eu des yeux pour voir, dit Victorien impatienté, il y a longtemps que tu te serais aperçu que cette catastrophe nous menaçait. Mais ce n'est ni pour te parler de mon père, ni de moi, que je t'ai prié de venir, c'est pour te parler de toi. Par ma mère, j'ai su l'entretien que mon père a eu avec toi à propos d'Antonine...

— Il lui a dit :

— Que tu aimais Antonine ? Parfaitement. Cependant il a persisté dans son idée de me faire épouser ma cousine, ce qui, tu en conviendras, n'est pas précisément celle d'un homme sensé, car il est vraisemblable que les sentiments que tu as pour elle, de son côté elle les a pour toi. Comme il convenait de ne pas l'exaspérer, et comme d'autre part je tenais à entrer dans la maison en devenant son secrétaire, j'ai demandé du temps pour réfléchir. Mais aujourd'hui que ces délais n'ont plus de raison d'être, puisqu'il n'est plus en état de vouloir ou de ne vouloir pas, je tiens à te dire que ma mère et moi nous donnons pleinement notre consentement à ton mariage avec Antonine.

Trop ému pour trouver une parole, Darlot saisit la main de Victorien et la lui serra dans un élan d'effusion muette.

— Certainement, c'est une joie pour ma mère et pour moi de te rendre heureux, mais nous pensons aussi à nous en faisant ce mariage. Quand mon père recouvrera-t-il la raison ? Dans quelques jours ? Dans un an ? Personne ne le sait ? En attendant, il faut à la tête de la maison quelqu'un qui ait une autorité et une compétence que nous n'avons ni l'un ni l'autre, ma mère et moi. Tu seras ce quelqu'un; la compétence, tu l'as; l'autorité, ton mariage avec Antonine te la donnera, puisque tu deviendras membre de la famille. Cela te va-t-il ?

— Comment ne serais-je pas anéanti par cette marque d'affection et d'estime ?

— Tu te remettras en dînant ; comme je ne peux pas me montrer avec mon bras en écharpe, je vais envoyer commander chez Bignon notre dîner qu'on apportera ici, et puisqu'il m'est impossible de me servir de ma main gauche, tu me couperas mon pain et ma viande. Tu voie qu'en homme pratique que je suis, je commence vite à t'exploiter.

XXIX

Quand Victorien avait demandé au docteur Jouveneau quel médecin aliéniste il lui conseillait d'appeler, il feignait une ignorance qu'en réalité il n'avait pas.

En effet, il y avait beaux jours qu'il s'était inquiété des aliénistes que, à un moment donné, il pourrait appeler pour soigner son père, et qu'il avait pris sur tous, sur leur capacité, leur probité professionnelle, leurs manies et leurs prétentions, l'autorité qu'on leur accordait ou leur contestait, des renseignements assez précis pour faire un choix en toute connaissance.

Il ne voulait donc ni de Patras, ni de Louville :

Patras, parce que ce n'était plus qu'une vieille gloire qui se survivait, et au fond en était sur plus d'un point resté aux idées de sa jeunesse, celles d'un spiritualisme arriéré qui croit que l'aliénation n'est qu'une maladie de l'âme engendrée par le vice et la dépravation, et que la sensibilité morale est le point de départ de la folie;

(A suivre.)

HECTOR MALOT.